

Table ronde : Faire face à l'accroissement des fonds : les solutions adoptées

Citer ce document / Cite this document :

Table ronde : Faire face à l'accroissement des fonds : les solutions adoptées. In: La Gazette des archives, n°219, 2010. Vingt ans d'activité des services d'archives des Régions. pp. 29-35;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2010_num_219_3_4695

Document généré le 15/03/2017

Faire face à l'accroissement des fonds : les solutions adoptées

Table ronde

Fabienne Studer-Redon (Archives régionales d'Île-de-France)

Quelle a été la solution adoptée en Île-de-France pour faire face à l'accroissement des fonds ? Un dépôt d'archives intermédiaires délocalisé.

Les transferts successifs de compétences ont eu pour conséquence directe la multiplicité des sites régionaux. À chaque site fut attribué un ou plusieurs magasins d'archives. En 2007, le conseil régional possédait ou louait huit étages à la Tour Maine-Montparnasse, un site dans le VIII^e arrondissement et six immeubles dans le VII^e arrondissement, sans compter les antennes territoriales. Les Archives régionales géraient 7 400 ml dont 5 560 ml occupés mais répartis sur quatre sites et divisés en quinze magasins traditionnels et deux magasins dédiés aux maquettes et aux panneaux de concours d'architecte.

Malgré cette situation de plus en plus difficile, le principe du dépôt unique ne faisait pas partie des priorités de la direction du patrimoine. Il a fallu un projet de service en 2006 et une inspection de la Direction des archives de France en 2006-2007 pour que la location d'un dépôt rassemblant les fonds d'archives intermédiaires et éliminables soit actée.

Les critères de recherche étaient clairs : accessibilité par le métro (ligne 13) par rapport aux différents sites régionaux, superficie au sol la moins étendue possible afin de réduire d'autant le loyer, sécurité des locaux assurée sur place pour ne pas avoir à créer un service de gardiennage supplémentaire.

Le bail a été signé en octobre 2007 pour la location du lot n° 7 de La Manufacture à Saint-Denis comportant 280 m² de bureaux sur deux niveaux et un entrepôt de 416 m² d'une hauteur de plafond remarquable de 9 m. Le bâtiment était neuf et sécurisé, le loyer de 90 000 € HT par an.

Dans un premier temps, un aménagement très simple avait été envisagé par l'intermédiaire d'un marché à procédure adaptée (MAPA) mais la nécessité d'un véritable marché de rayonnages s'est très vite imposée. En octobre 2007, un premier marché de deux lots distincts a été passé : lot n° 1 - aménagement de l'entrepôt en rayonnages fixes sur plusieurs niveaux d'une capacité de 7 000 mètres linéaires ; lot n° 2 - aménagement en rayonnages fixes d'une salle de tri et de deux espaces pour maquettes et panneaux de concours.

Le premier marché, déclaré infructueux en commission d'appel d'offres du 21 mars 2008, avait fait apparaître les limites d'un cahier des charges trop directif. Un deuxième marché a donc été lancé immédiatement avec un cahier des charges plus assoupli et ouvert aux propositions des prestataires. Les rayonnages fixes n'étaient plus imposés mais la capacité linéaire devait être d'au moins 6 000 mètres. Suite à la négociation, le lot n° 1 a été attribué à une société pour un montant de 190 800 euros et le lot n° 2 à une autre société pour un montant de 22 199 euros. Les travaux d'installation des rayonnages commencèrent le 13 octobre 2008 : deux niveaux de rayonnages mobiles (13 niveaux de tablettes) se déplacent à travers un plancher en caillebotis métallique. Fin décembre 2008, la fin de l'installation a été officialisée par une formation des agents au maniement du compactus.

La préparation du déménagement avait commencé dès l'automne 2008 : identification précise du sort final de chaque versement afin de déterminer sa future localisation, préparation des cotiers, vérification du bon état des boîtes. Les fonds d'archives définitives en provenance de tous les sites ont été rassemblés dans le dépôt des Invalides et ceux des archives intermédiaires et éliminables dans le nouvel entrepôt de La Manufacture. Le déménagement a duré six semaines, en janvier-février 2009. 3 841 mètres linéaires soit 34 000 boîtes d'archives ont été transférés d'un site à l'autre.

Actuellement, les Archives régionales ont une capacité linéaire de 11,5 kml dont 6,5 kml sont occupés. Des zones « tampons » sur les quatre sites régionaux principaux ont été conservées afin de stocker les boîtes d'archives durant la traditionnelle campagne d'archivage de l'été avant leur transfert en octobre vers La Manufacture par des déménageurs.

Pour conclure, je dirais que deux années pour obtenir un dépôt (fin 2006-début 2009) sont un délai court lorsque l'on regarde l'évolution des Archives régionales, mais ce furent deux années d'intenses négociations et d'apprentissages parfois ardues comme la passation de marché public. Il s'agit désormais de maintenir un équilibre entre les versements et les éliminations.

Pauline Fourcade (Archives régionales du Centre)

Le projet de mutualisation d'un bâtiment dédié à la conservation d'archives a été décidé par la communauté d'agglomération Orléans-Val de Loire (rassemblant vingt-deux communes), avec comme partenaires potentiels la ville d'Orléans, le conseil régional du Centre et le conseil général du Loiret.

La première étape du projet a consisté à partager la direction générale adjointe des services entre la ville d'Orléans et la communauté d'agglomération. Puis plusieurs groupes de travail ont eu pour tâche de réfléchir à la mutualisation de services tels que l'accueil, les archives, la documentation, les finances, la reprographie. Le directeur général adjoint des services de l'agglomération a contacté le président de la région Centre pour qu'il se joigne à la réflexion initiée. Une enquête auprès des communes membres de l'agglomération a révélé un manque de place récurrent pour leurs archives ainsi qu'une absence fréquente de services d'archives dédiés. Le groupe Archives a alors proposé la construction d'un bâtiment commun dédié à la conservation des archives, avec une salle de lecture et un espace de valorisation, ainsi que la mise en place de sessions de formation à la gestion des archives et d'indicateurs archivistiques communs. Un deuxième questionnaire a ensuite été distribué afin de mieux cerner les besoins de chacune des communes membres de la communauté en matière de métirage linéaire et de formations.

De nombreux freins ont été rencontrés dans la réalisation de cet effort commun : plusieurs communes n'avaient tout d'abord pas souhaité la construction d'un seul bâtiment, puis l'emplacement du bâtiment a posé problème, il en a été de même au sujet de la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage, de l'évaluation du coût de construction et bien entendu des modalités d'occupation et de partage des frais.

Des projets similaires commencent à voir le jour en France. C'est le cas de la communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées : un bâtiment commun a bien été inauguré mais à partir d'une réhabilitation et non d'une construction. Enfin, le groupe Archives va prendre contact avec les villes de Strasbourg et de Dunkerque afin de collecter des renseignements et éventuellement s'inspirer de leur projet de mutualisation

Christine Heider (Archives régionales d'Alsace)

Dès 1994, des réflexions étaient en cours à la région Alsace pour la construction d'un nouvel hôtel de région. Les services du conseil régional étaient jusqu'alors dispersés sur plusieurs sites et le bâtiment principal était en location : il devenait donc urgent de rassembler les différents services dans un même bâtiment. Le programme était en cours d'élaboration lorsque j'en ai eu connaissance de manière indirecte et, dans sa première version, il n'avait pas été prévu d'installer de magasins pour les archives.

Le programme définitif a été élaboré en mars 1998 et prévoyait des magasins d'archives pour une capacité totale de 4 kilomètres linéaires. On envisageait une production d'environ 200 mètres linéaires par an et des éliminations pouvant atteindre jusqu'à la moitié du métrage archivé chaque année. On pensait également partir de zéro : à l'époque, la Région faisait régulièrement des versements aux Archives départementales et il n'existait pas de magasins d'archives sur place à l'hôtel de région. Cette situation n'a pris fin qu'en septembre 1998 à la demande des Archives départementales : il a été convenu que la région assurerait désormais elle-même la conservation de ses archives. Des magasins d'archives ont été aménagés dans les sous-sols de l'hôtel de région, au 35 avenue de la Paix à Strasbourg, ainsi que dans un ancien lycée désaffecté, situé à Strasbourg rue de Dunkerque. Ils ont été utilisés jusqu'au déménagement dans les nouveaux bâtiments de la place du Wacken.

L'installation des services de la Région dans les locaux de la place du Wacken a eu lieu à l'été 2005. Le déménagement a permis de rassembler dans le nouvel hôtel de région l'ensemble des archives jusqu'alors dispersées sur les sites du 35 avenue de la Paix et du lycée Pierre Brousse. Dès cette époque, le métrage d'archives conservées était déjà supérieur à un kilomètre. Le service des archives s'est installé dans des locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment, dans la même aile que le centre de documentation. Une implantation en sous-sol aurait été impossible, les bâtiments étant localisés en zone inondable : seuls les parkings sont installés à ce niveau. Les locaux du service des archives comprennent des bureaux, une salle de tri, une petite salle de lecture et des magasins d'archives installés sur deux niveaux dont un en mezzanine. Un monte-charge facilite le transport des documents. La capacité de rangement au moment du déménagement était de 1 962 mètres linéaires. Après plusieurs tranches d'aménagements successifs, elle a pu être portée à 3 387 mètres linéaires en 2008. Le métrage de 4 kilomètres linéaires demandé dans le programme établi en 1998 n'a donc pas pu être atteint.

L'implantation de tous les services de la région dans le même bâtiment facilite énormément la gestion des archives : elle évite la multiplication des allées et venues entre les différents sites, simplifie les contacts avec les services versants ainsi que la mise à disposition des dossiers demandés en communication par les agents. Les différentes directions bénéficient d'espaces de rangement relativement réduits et n'ont plus aucune possibilité d'accumuler des arriérés dans les caves ou les greniers : elles sont donc contraintes d'archiver régulièrement. Les agences territoriales de Saverne, Sélestat et Mulhouse, de création récente, ont également pris de bonnes habitudes et effectuent chaque année des versements.

La situation actuelle n'est cependant pas entièrement satisfaisante. Il aurait été souhaitable de prévoir un bureau de réserve pour le recrutement éventuel d'un deuxième archiviste, ce qui s'est effectivement produit par la suite. La salle de lecture a donc été transformée en bureau et nous n'avons plus d'espace pour accueillir correctement les lecteurs. D'autre part, la capacité des magasins s'est malheureusement avérée insuffisante. Les locaux seront saturés beaucoup plus tôt que prévu, sans doute dès 2012. Plusieurs raisons peuvent expliquer cet état de fait. La capacité réelle des magasins est de 3 387 mètres linéaires seulement, alors que le programme prévoyait 4 kilomètres linéaires. Les arriérés qui se trouvaient encore dans les services avant le déménagement, malgré une politique de versement très active, ont également été sous-estimés : 600 mètres linéaires d'archives supplémentaires ont été pris en charge lors du déménagement. Par ailleurs, le rapatriement des versements conservés aux Archives départementales (350 mètres linéaires), effectif en 2007, n'était pas prévu à l'origine et a encore contribué à réduire le métrage disponible. Enfin, le développement des compétences de la région, qui n'était pas nécessairement prévisible au moment de l'élaboration du programme, est également un facteur à prendre en compte. La production annuelle, estimée à 200 mètres linéaires en 1998, a tendance à augmenter continuellement et est aujourd'hui plus proche de 250 mètres linéaires par an.

Marithé Cahon (Archives régionales du Limousin)

Pour la conservation de ses archives, le conseil régional du Limousin a opté dès 1982 pour un conventionnement avec le conseil général de la Haute-Vienne.

Le conseil régional adopte, le 29 novembre 1976, au chapitre VII de son programme de développement et d'aménagement, la rubrique « équipements administratifs » ; celle-ci « recouvre la quasi-totalité des dépenses réalisées par les administrations extérieures de l'État, les collectivités locales et les établissements publics, pour construire et aménager les locaux nécessaires à leur fonctionnement ».

En juin 1982, le conseil général approuve le calendrier de réalisation des travaux ainsi que le financement des Archives départementales mais sollicite une participation financière du conseil régional. Le bureau de ce dernier propose alors une aide à hauteur de « 15 % du montant global des travaux de construction » tout en mentionnant dans la délibération en date du 13 septembre 1982 : « étant entendu que 15 % de la surface des locaux seront réservés aux services régionaux ». Le conseil régional en séance plénière du 31 janvier 1983 décide de la participation financière comme indiqué, sous forme de remboursement d'annuités d'emprunt sur quinze ans. La finalisation est prise en décembre 1984 par un arrêté portant attribution d'une subvention versée en annuité au département de la Haute-Vienne.

Après cette étape importante franchie, le conseil régional et les Archives départementales se réunissent. Nous disposons d'un document, intitulé « réunion de services », en date du 10 décembre 1991, mentionnant la présence du « conservateur des Archives départementales et régionales ». À la lecture du compte-rendu Madame le Conservateur spécifie que son intervention a pour but essentiel de sensibiliser les responsables de services à l'intérêt d'une bonne gestion de ce qu'elle nomme « les archives de la Région » et la Région « ses papiers ». Pour l'instant, « le seul travail d'archivage réalisé a consisté pour le conseil régional à diriger certains documents vers les archives et à les redemander en tant que de besoin ». Elle précise ensuite que « l'objectif est de lancer une opération pilote entre les Archives et la Région pour obtenir une meilleure gestion des documents produits et ce par grands secteurs d'activité ».

Un processus mis en place fait suite incluant une visite des locaux des Archives départementales, des entretiens entre le personnel des services régionaux et les responsables des Archives, l'organisation du versement et de l'élimination des documents en suivant un planning établi par le service de documentation ainsi qu'un travail de réflexion sur la mise en place de la gestion des documents en lien avec l'informatique et destiné au standard d'échange pour transmission et consultation à venir.

En 1991, l'effectif du personnel administratif au conseil régional était peu conséquent mais les instructions transmises par les Archives départementales

clairement indiquées, les tableaux de gestion précisant les dispositions à prendre en fonction des dossiers. Il est donc juste de voir que la démarche était bien engagée entre les Archives départementales et le conseil régional. La documentaliste, seule en poste, assurait pour le service des archives la réception des bordereaux de versements et d'éliminations ; pour la consultation des dossiers archivés, les agents intervenaient eux-mêmes, démarche non usuelle aux Archives. Au cours des années suivantes, la poursuite du processus de décentralisation et les transferts de compétences entraînent une croissance de l'effectif de la collectivité : les emplois créés et les mouvements de postes au sein du personnel font que les règles fixées antérieurement pour le traitement des dossiers destinés à l'archivage sont peu suivies ou ne sont plus communiquées aux agents.

Les termes de la délibération sont précis sur la place disponible aux Archives départementales destinée aux archives du conseil régional. Le personnel des Archives départementales a effectué la démarche qui lui incombait, mais l'absence d'un service d'archives au conseil régional jusqu'en 2005 n'a pas permis le suivi de cette organisation. En 2009, à cause de la faiblesse des moyens humains (un seul agent) mise dans ce projet, l'objectif final, à savoir « la mise en place de la gestion des documents en lien avec l'informatique et destiné au standard d'échange pour transmission et consultation à venir », n'est pas atteint.

Il est à signaler enfin que les archives déposées aux Archives départementales sont accessibles par l'intermédiaire du service des Archives régionales.

Pascal Koenig (Archives régionales de Lorraine)

À l'époque de la décentralisation, les discours du Congrès national des archivistes français de 1989 l'attestent, il était considéré que les régions ne feraient pas d'effort particulier pour la conservation de leurs archives, les collectivités étant à leur balbutiement. Il fallait donc les inciter à remettre leurs archives aux services des Archives départementales. Cette politique a été depuis modifiée en raison à la fois de la saturation de certains services d'Archives départementales mais surtout du développement et de l'affirmation des régions en tant que collectivités.